

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 24 septembre 2024

Délibération

N° 24.155.3

En exercice ... 37

Présents 27

Votants 33

Pour 33

Contre 0

Abstention 0

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SERVICE PLAN
CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

PCAET - BILAN À MI-PARCOURS ET ACTUALISATION DU
PROGRAMME D' ACTIONS

Date de la convocation : 18/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre

Et le 24 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry DAURAT (représenté par madame Marlène PUCHE), monsieur Cédric GARCIA (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Sandra PACHOT (représentée par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Valérie CHABOT.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_15

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 24 septembre 2024

PCAET – Bilan à mi-parcours et actualisation du programme d’actions

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et L2224-34 ;

Vu le Code de l’environnement, notamment les articles L229-26 et R229-51 et suivants ;

Vu le Code de l’énergie, notamment les articles L100-2 et L100-4 ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’environnement ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment l’article 188 ;

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20.190.3 du 15 décembre 2020 relative à l’approbation du PCAET ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les projets de rapport d’évaluation à mi-parcours et d’actualisation du plan d’actions du PCAET de La Domitienne ci-annexés ;

Considérant que, conformément à la réglementation, La Domitienne a conduit une évaluation à mi-parcours du PCAET en s’appuyant sur l’actualisation des indicateurs et l’organisation de séminaires réalisés avec les élus et les agents courant 2023 ; que ce travail a donné lieu à la rédaction d’un rapport d’évaluation, qui doit être mis à la disposition du public, et à l’actualisation du programme d’actions ;

Sur le rapport et l’exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l’unanimité,

I. ADOPTE le rapport d’évaluation à mi-parcours du PCAET de La Domitienne ci-annexé.

II. PRÉCISE que ce rapport sera mis à la disposition du public.

III. ADOPTE les modifications ci-annexées du PCAET afin d’actualiser son programme d’actions.

IV. PRÉCISE que les autres dispositions du PCAET demeurent inchangées.

V. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VI. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l’exercice au chapitre prévu à cet effet.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_15

VII. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VIII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **01 OCT. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **01 OCT. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Valérie CHABOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Chabot', is written over a large, light-colored oval shape.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_15